

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.

1. Identification de CRÉASIX

CRÉASIX scomm, exerçant notamment sous l'enseigne Organizart, Rue du Vieux Campinaire 46, 6220 Fleurus, Belgique, numéro d'entreprise et TVA BE 1032.507.491, ci-après « CRÉASIX ». Les coordonnées opérationnelles, bancaires et de contact figurent sur les devis, confirmations de commande, factures ou le site organizart.be.

2. Définitions

« Client » : toute personne physique ou morale sollicitant une offre ou concluant un contrat avec CRÉASIX. « Professionnel ou Privé » : tout client agissant à des fins professionnelles ou privées. « Consommateur » : toute personne physique agissant à des fins étrangères à son activité professionnelle. « Livrables » : biens, services, créations, prestations, conseils, contenus ou fichiers remis au Client. « BAT » : bon à tirer, bon à produire, validation écrite, électronique ou numérique autorisant l'exécution.

3. Champ d'application

Sauf stipulation contraire expresse et écrite, les présentes CGV s'appliquent à toutes les offres, devis, ventes de produits et prestations de services fournis par CRÉASIX, en Belgique et à l'étranger.

Les activités couvertes incluent notamment : communication ; stratégie ; marketing ; arts graphiques ; identité visuelle ; création et exécution ; impression ; signalétique ; organisation, production et coordination d'événements ; Horeca événementiel ; prestations de services ; représentation et intermédiation ; conseil et formation ; auto, mobilité et services connexes ; activités industrielles et négoce ; textile, broderie, marquage et objets promotionnels ; prestations artistiques ; photographie ; audiovisuel ; vidéo ; son ; médias ; publicité ; réseaux sociaux ; sites internet, e-commerce et services numériques ; ainsi que toute activité connexe ou complémentaire.

Toute commande, signature de devis, confirmation écrite, validation par courrier électronique ou messagerie, commencement d'exécution ou paiement d'acompte vaut acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV. Les conditions du Client sont inopposables sauf acceptation écrite préalable de CRÉASIX.

4. Documents contractuels et ordre de priorité

Le contrat est constitué, par ordre décroissant de priorité, des conditions particulières ou du contrat signé, du devis accepté, du cahier des charges validé, des présentes CGV et des annexes. En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaut. Les engagements verbaux n'obligent CRÉASIX qu'après confirmation écrite.

5. Offres, devis et études préalables

Sauf mention contraire, les devis sont valables trente jours calendrier. Les prix et délais sont établis sur la base des informations disponibles lors de l'offre.

Les recherches, audits, concepts, maquettes, études, échantillons, simulations, repérages, déplacements et consultations peuvent être facturés, même si le projet n'aboutit pas, lorsque cela est indiqué au devis ou lorsqu'ils dépassent un simple travail préparatoire raisonnable.

Toute erreur matérielle manifeste, omission, variation exceptionnelle de prix fournisseur, taxe nouvelle ou modification légale permet à CRÉASIX de rectifier ou d'adapter l'offre avant exécution.

6. Formation, modification et annulation du contrat

La commande devient ferme dès acceptation écrite, paiement de l'acompte, validation d'un BAT ou début d'exécution demandé par le Client.

Toute modification demandée après commande peut entraîner un supplément, un nouveau délai et une adaptation technique. CRÉASIX peut refuser une modification incompatible avec l'état d'avancement.

En cas d'annulation imputable au Client, celui-ci paie les prestations exécutées, commandes fournisseurs, frais non récupérables, engagements envers artistes ou sous-traitants et une indemnité raisonnable couvrant la capacité réservée et le manque à gagner, sous réserve des règles impératives applicables aux consommateurs.

7. Prix, TVA, indexation et frais

Les prix sont exprimés hors TVA, taxes, droits, frais de transport, déplacements, stationnement, hébergement, livraison, licences, achats média, droits d'auteur ou frais de tiers, sauf indication contraire.

CRÉASIX peut adapter les prix en cas de modification de la commande, d'augmentation imprévisible des coûts de matières, énergie, transport, licences, fournisseurs ou salaires, lorsque l'exécution n'est pas encore achevée. Le Client est informé avant l'exécution du supplément.

8. Acomptes et garanties

CRÉASIX peut exiger un acompte, un paiement anticipé, une garantie bancaire ou une preuve de solvabilité. Sauf mention contraire, les travaux peuvent être différés jusqu'à encaissement effectif.

Les acomptes s'imputent sur le prix. En cas d'annulation imputable au Client, ils restent acquis dans la mesure nécessaire pour couvrir les prestations, achats, réservations, frais et préjudices effectivement supportés, sans préjudice d'un décompte complémentaire.

9. Facturation et paiement

Sauf convention écrite, les factures sont payables au comptant, sans escompte, sur le compte indiqué. Le Client ne peut suspendre ou compenser un paiement qu'en présence d'une créance certaine, liquide, exigible et reconnue par CRÉASIX ou judiciairement établie.

Les factures intermédiaires et situations de travaux sont exigibles indépendamment de l'achèvement global. Les frais bancaires et de change sont à charge du Client.

10. Retard de paiement

Pour les transactions entre entreprises, toute somme impayée à l'échéance produit, de plein droit et sans mise en demeure, l'intérêt prévu par la loi belge du 14 août 2021 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, ainsi que l'indemnité forfaitaire légale de 40 EUR et les frais raisonnables de recouvrement complémentaires.

Si une indemnité contractuelle est prévue au devis ou sur la facture, elle ne s'applique que dans la mesure où elle est licite, proportionnée et non abusive.

Pour un consommateur, CRÉASIX applique les règles impératives du Code de droit économique : premier rappel gratuit, délai d'attente légal et plafonds légaux des intérêts et indemnités. Toute clause contraire est réputée remplacée par la règle impérative applicable.

11. Suspension, exception d'inexécution et résiliation

CRÉASIX peut suspendre l'exécution en cas de non-paiement, absence de collaboration, retard de validation, risque de sécurité, insolvabilité apparente ou manquement grave du Client. Les délais sont prolongés d'autant.

Après mise en demeure restée sans effet dans un délai raisonnable, CRÉASIX peut résilier le contrat aux torts du Client, sans préjudice des montants dus, frais engagés et dommages prouvés. En cas d'urgence, de risque ou de violation manifeste, la suspension peut être immédiate.

12. Obligations et responsabilité du Client

Le Client fournit en temps utile les informations, contenus, fichiers, accès, autorisations, dimensions, coordonnées, contraintes techniques, décisions et validations nécessaires. Il garantit leur exactitude, leur légalité et les droits d'utilisation.

Le Client est responsable des textes, prix, allégations, promotions, bases de données, images, marques, musiques, vidéos, plans, normes, licences et autorisations qu'il remet ou impose. Il garantit CRÉASIX contre toute réclamation de tiers liée à ces éléments.

Le Client désigne un interlocuteur habilité à décider et à valider. Les retards, erreurs ou incohérences provenant du Client entraînent une prolongation des délais et, le cas échéant, des coûts supplémentaires.

13. Délais d'exécution

Les délais sont indicatifs sauf engagement écrit qualifié d'essentiel. Ils commencent lorsque CRÉASIX dispose de l'acompte, des informations complètes, des validations et des autorisations nécessaires.

Les délais sont prolongés en cas de modification, validation tardive, retard fournisseur, indisponibilité d'artiste, transport, incident technique, pénurie, décision publique, force majeure ou autre cause raisonnablement indépendante de CRÉASIX.

14. Livraison, réception et transfert des risques

La livraison peut être matérielle, numérique, par mise à disposition, accès, installation, exécution sur site ou remise à un transporteur. Les risques relatifs aux biens professionnels sont transférés lors de la remise au Client ou au transporteur désigné.

Le Client vérifie immédiatement les quantités, emballages, dommages et conformité apparente. Les réserves de transport sont formulées directement au transporteur et confirmées à CRÉASIX.

15. Réclamations et acceptation

Toute réclamation professionnelle relative à une non-conformité apparente doit être motivée et adressée par écrit dans les huit jours calendrier de la livraison ou de la prestation. Les défauts cachés doivent être signalés rapidement après découverte.

L'utilisation, diffusion, revente, installation, impression, publication ou exploitation sans réserve vaut acceptation pour les défauts apparents. CRÉASIX doit disposer d'une possibilité raisonnable de contrôle et de correction avant toute intervention d'un tiers.

16. Sous-traitance, fournisseurs et intermédiation

CRÉASIX peut recourir à des sous-traitants, artistes, techniciens, imprimeurs, plateformes, transporteurs, Horeca, agences, hébergeurs ou autres partenaires qualifiés.

Lorsque CRÉASIX agit comme intermédiaire, mandataire apparent, apporteur ou coordinateur, ses obligations sont celles décrites au devis. Elle ne garantit pas l'exécution propre d'un tiers indépendant, mais met en œuvre des efforts raisonnables de sélection, coordination et suivi.

Les conditions des prestataires tiers peuvent s'appliquer à leurs prestations. Les annulations, licences, billets, réservations, droits ou achats non remboursables restent à charge du Client lorsqu'ils ont été engagés avec son accord.

17. Communication, stratégie, publicité et conseil

Les recommandations, plans, campagnes et estimations reposent sur les informations et conditions disponibles. CRÉASIX ne garantit aucun volume de ventes, audience, classement, couverture presse, partenariat, conversion, rentabilité ou résultat commercial déterminé.

Le Client valide les contenus et garantit leur conformité aux règles de publicité, concurrence, prix, promotions, santé, sécurité et propriété intellectuelle. Les plateformes et médias conservent leurs propres règles et algorithmes.

18. Arts graphiques, identité visuelle et création

Les propositions non retenues restent confidentielles et ne peuvent être reproduites, adaptées ou confiées à un tiers. Le prix couvre uniquement les livrables et droits expressément mentionnés.

Les corrections incluses sont celles prévues au devis. Les changements d'orientation, nouvelles variantes, reprises après validation ou corrections supplémentaires sont facturables.

Le Client vérifie l'orthographe, chiffres, traductions, coordonnées, codes, dimensions, mentions légales, licences, logos et cohérence des contenus.

19. BAT, validations et tolérances

Toute validation de BAT, maquette, prototype, épreuve, échantillon, scénario, montage, plan, menu, signalétique ou fichier vaut autorisation de production ou de diffusion et décharge CRÉASIX des erreurs qui auraient raisonnablement pu être détectées.

Une validation par courriel, plateforme, messagerie ou mention « bon pour accord » a la même valeur qu'une signature manuscrite, sous réserve de la preuve de son origine.

20. Impression, façonnage et signalétique

Les procédés d'impression et les matériaux impliquent des tolérances usuelles de couleur, teinte, densité, coupe, pliage, repérage, format, quantité, support, finition et rendu entre écran et production. Une variation raisonnable ne constitue pas une non-conformité.

Les quantités livrées peuvent présenter la tolérance professionnelle convenue ou usuelle. Les supports fournis par le Client sont utilisés à ses risques, sauf faute prouvée de CRÉASIX.

Les surplus, clichés, formes, outils, déchets et chutes restent la propriété du fabricant sauf convention contraire.

21. Textile, broderie, marquage et objets promotionnels

Les tailles, coupes, teintes et matières peuvent varier selon fabricants et séries. Le Client doit vérifier les tableaux de tailles, échantillons et compatibilités techniques.

Les lavages, usages, entretien, exposition, supports spéciaux et conditions non conformes aux recommandations peuvent exclure la garantie. Les articles personnalisés ne sont ni repris ni échangés, sous réserve des droits impératifs du consommateur.

Les tolérances usuelles de positionnement, dimension, couleur, quantité et marquage sont admises.

22. Sites internet, e-commerce et services numériques

Les prestations sont limitées au périmètre du devis. Les contenus, produits, conditions de vente, politiques, prix, droits d'image, conformité sectorielle, obligations fiscales et légales du site restent sous la responsabilité du Client, sauf mission écrite spécifique.

Les navigateurs, appareils, extensions, API, thèmes, plateformes, hébergeurs, moteurs de recherche et services tiers évoluent. CRÉASIX ne garantit pas une compatibilité perpétuelle ni une disponibilité absolue.

Les licences, abonnements, noms de domaine, hébergement, maintenance, sécurité, sauvegardes et mises à jour ne sont inclus que s'ils sont mentionnés. Le Client conserve des sauvegardes de ses données et accès.

Toute intervention d'un tiers, modification non autorisée, plugin obsolète, mot de passe compromis, défaut de mise à jour ou hébergement inadéquat peut exclure la responsabilité de CRÉASIX.

23. Prestations artistiques, audiovisuelles et médias

Les prestations peuvent comprendre conception, captation, montage, son, photographie, illustration, animation, production, diffusion et gestion de médias.

Les droits de musique, interprètes, modèles, lieux, archives, banques d'images et tiers sont inclus uniquement s'ils sont expressément indiqués. Toute utilisation au-delà du territoire, de la durée, des supports ou de la finalité convenue requiert une extension de droits.

Les fichiers de travail, rushes, projets de montage, pistes séparées et sources ne sont pas remis sauf accord écrit et rémunération spécifique. Les délais de conservation sont ceux prévus à l'article 30.

24. Organisation et production d'événements

Le Client respecte les capacités, règlements, permis, assurances, sécurité, accessibilité, voisinage, licences, droits d'auteur, obligations sociales, fiscales et sanitaires applicables, selon la répartition convenue.

CRÉASIX n'est pas responsable des actes des participants, invités, artistes, autorités, propriétaires de lieux ou prestataires indépendants, sauf faute propre prouvée.

En cas d'annulation, report, modification de programmation, indisponibilité d'artiste, intempéries, décision publique, menace, grève, problème technique ou autre circonstance indépendante, les frais engagés, acomptes tiers et prestations réalisées restent dus. Une solution de report ou substitution est recherchée lorsque raisonnablement possible.

Les estimations de fréquentation, ventes, recettes, retombées, sponsors ou couverture média ne constituent pas une garantie.

25. Horeca événementiel

Les menus, quantités, horaires, boissons, personnel, matériel, allergies, accès, nettoyage, déchets, licences et règles sanitaires sont précisés au devis.

Le Client communique les allergies et régimes spéciaux dans le délai convenu. CRÉASIX et ses prestataires ne peuvent être tenus responsables d'une information tardive ou incomplète.

Les consommations supplémentaires, casse, pertes, heures supplémentaires, droits de bouchon, nettoyage exceptionnel et prolongations sont facturables. Les quantités finales garanties sont celles confirmées dans le délai fixé.

26. Auto, mobilité et prestations connexes

Toute activité liée à des véhicules, déplacements, exposition, convoyage, location, essais, transport, accessoires ou services de mobilité est soumise aux documents, assurances, permis, contrôles, règles de circulation et conditions des prestataires concernés.

Sauf mandat écrit, CRÉASIX ne garantit ni l'état mécanique, ni la conformité administrative, ni la valeur, ni l'historique d'un véhicule ou équipement tiers. Le Client effectue les vérifications utiles et assume l'usage final.

27. Activités industrielles et négoce

Les caractéristiques, normes, performances et usages des produits sont ceux du fabricant ou du cahier des charges accepté. Le Client vérifie l'adéquation à son usage, son environnement et ses obligations réglementaires.

Les conditions de livraison, Incoterms éventuels, emballages, stockage, installation, contrôles, réception et garanties fabricants sont précisés dans les conditions particulières.

CRÉASIX peut refuser toute commande illicite, dangereuse, techniquement inadéquate ou contraire aux normes et règles de sécurité.

28. Conseil, formation et accompagnement

Les conseils et formations constituent une obligation de moyens. Leur efficacité dépend de la participation, des informations, des décisions et de la mise en œuvre du Client.

Les supports sont destinés à l'usage interne du Client et ne peuvent être reproduits, diffusés, revendus, enregistrés ou utilisés pour former des tiers sans autorisation.

Les annulations ou reports de sessions sont soumis aux délais et frais indiqués dans l'offre.

29. Propriété intellectuelle et droits d'usage

Tous les droits antérieurs de CRÉASIX, méthodes, concepts, savoir-faire, modèles, gabarits, bibliothèques, outils, codes génériques et éléments réutilisables restent sa propriété.

Le Client ne reçoit que les droits expressément décrits au devis, après paiement intégral. À défaut de précision, l'usage est limité à la finalité, au territoire, aux supports et à la durée raisonnablement nécessaires au projet convenu.

Les droits moraux, crédits, licences de tiers et limitations légales restent applicables. Toute adaptation, cession à un tiers, revente, exploitation nouvelle ou usage étendu nécessite un accord écrit.

30. Fichiers sources, conservation et archivage

Les fichiers sources, natifs, éditables, rushes, calques, bibliothèques, polices et outils de production ne sont pas compris sauf mention écrite et tarification spécifique.

CRÉASIX peut conserver les fichiers pendant une durée raisonnable, sans obligation d'archivage permanent. Le Client doit conserver ses livrables et sauvegardes. Toute recherche, récupération, conversion ou réouverture ultérieure peut être facturée.

31. Confidentialité et non-sollicitation

Chaque partie protège les informations confidentielles et ne les utilise que pour le contrat. Cette obligation subsiste après sa fin.

Pendant le contrat et douze mois après, le Client s'abstient de solliciter directement, pour contourner CRÉASIX, les collaborateurs ou sous-traitants présentés dans le cadre du projet, sauf accord écrit. Cette clause s'applique dans la mesure autorisée par le droit belge et ne fait pas obstacle à une relation préexistante prouvée.

32. Protection des données personnelles

CRÉASIX traite les données nécessaires aux mesures précontractuelles, à l'exécution du contrat, à la facturation, au respect d'obligations légales, à la sécurité et, lorsque justifié, à ses intérêts légitimes.

Lorsque CRÉASIX traite des données pour le compte du Client, les parties concluent si nécessaire un accord de sous-traitance conforme à l'article 28 du RGPD. Le Client garantit la licéité des données et instructions.

Les informations détaillées, durées, droits et contacts figurent dans la politique de confidentialité. Les données ne sont pas utilisées à d'autres fins incompatibles sans base juridique.

33. Références, publicité et portfolio

Sauf opposition écrite motivée avant la commande, CRÉASIX peut citer le nom et le logo du Client et présenter les réalisations non confidentielles dans son portfolio, ses références, concours et communications professionnelles, après publication publique du projet.

Aucune information confidentielle, donnée sensible ou résultat non public n'est divulgué sans autorisation.

34. Garanties

CRÉASIX garantit l'exécution professionnelle des prestations conformément au contrat et aux usages raisonnables. Les garanties fabricants et éditeurs sont transférées dans la mesure possible.

Sont exclus : usure normale, mauvaise utilisation, modification par un tiers, support défectueux fourni par le Client, absence d'entretien, incompatibilité apparue après livraison, défaut d'infrastructure, force majeure et défaut signalé hors délai raisonnable.

35. Limitation de responsabilité

Sauf dol, faute lourde, atteinte à l'intégrité physique ou autre responsabilité légalement non limitable, la responsabilité globale de CRÉASIX est limitée au montant hors TVA effectivement payé pour la prestation directement à l'origine du dommage.

CRÉASIX n'est pas responsable des dommages indirects ou consécutifs tels que perte de chiffre d'affaires, bénéfice, clientèle, données, chance, réputation, économies, contrats ou interruption d'activité, dans la mesure permise par la loi.

Le Client prend les mesures raisonnables pour limiter le dommage et informe immédiatement CRÉASIX. Les limitations ne s'appliquent pas lorsqu'elles seraient abusives ou interdites par une règle impérative.

36. Assurances, autorisations et sécurité

Chaque partie maintient les assurances légalement requises et celles raisonnablement adaptées à ses obligations. Le Client obtient les autorisations, assurances événementielles, licences et accords de site qui lui incombent.

CRÉASIX peut interrompre une prestation présentant un risque pour les personnes, biens, données ou conformité, sans que cette mesure de sécurité constitue une faute.

37. Force majeure et changement imprévisible

Sont notamment considérés comme événements exonérateurs, selon leurs effets : catastrophe, incendie, épidémie, guerre, menace, grève, cyberattaque, panne générale, pénurie, restriction énergétique, décision d'autorité, fermeture de lieu, indisponibilité essentielle d'un artiste ou fournisseur, intempérie grave et rupture de transport.

La partie affectée informe l'autre et cherche une solution raisonnable. Les obligations sont suspendues ou adaptées pendant l'empêchement. Si l'exécution devient durablement impossible, chaque partie peut mettre fin au solde non exécuté ; les prestations et frais engagés restent dus.

En cas de bouleversement imprévisible rendant l'exécution excessivement onéreuse, les parties négocient de bonne foi une adaptation raisonnable avant toute résiliation.

38. Dispositions particulières applicables aux consommateurs

Les clauses du présent document ne privent jamais le consommateur de ses droits impératifs. En cas de contradiction, les règles belges et européennes de protection des consommateurs prévalent.

Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement et que le droit de rétractation s'applique, le consommateur reçoit les informations légales. S'il demande expressément le début de la prestation avant l'expiration du délai, il paie la partie exécutée ; le droit peut être perdu après exécution complète avec accord exprès et reconnaissance de cette perte.

Les biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés peuvent être exclus du droit de rétractation dans les conditions légales. Les limitations de garantie, responsabilité, rappel, intérêts et indemnités sont adaptées automatiquement aux règles impératives.

39. Cession et changement de contrôle

Le Client ne peut céder le contrat sans accord écrit de CRÉASIX. CRÉASIX peut céder le contrat à une société liée, un successeur ou acquéreur de l'activité, sous réserve du maintien des droits du Client.

40. Communications, signatures et preuve

Les courriels, devis électroniques, plateformes, confirmations numériques et messages provenant des coordonnées habituelles des parties sont admissibles comme preuve. Chaque partie protège ses accès et signale sans délai toute compromission.

Les notifications formelles sont envoyées aux coordonnées contractuelles. Le Client informe immédiatement CRÉASIX de tout changement.

41. Nullité partielle, non-renonciation et intégralité

La nullité ou l'inapplicabilité d'une clause n'affecte pas les autres. Elle est remplacée, dans la mesure du possible, par une clause licite poursuivant un objectif économique équivalent.

Le fait de ne pas exercer un droit ne vaut pas renonciation. Les modifications doivent être écrites.

42. Droit applicable, règlement amiable et juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit belge.

Les parties tentent d'abord de résoudre tout différend par une discussion de bonne foi et peuvent convenir d'une médiation.

Pour les Clients professionnels, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire du Hainaut, division Charleroi, sont seuls compétents, sans préjudice du droit de CRÉASIX de saisir la juridiction du siège ou domicile du défendeur lorsque la loi le permet.

Pour les consommateurs, la compétence territoriale est déterminée exclusivement par les règles impératives applicables ; aucune clause ne peut les en priver.

43. Entrée en vigueur et mise à jour

Les présentes CGV entrent en vigueur le 25 juillet 2026. La version applicable est celle acceptée lors de la commande. Les mises à jour futures ne modifient pas rétroactivement les contrats déjà conclus, sauf accord ou obligation légale.